

## RAPPORT DE SUIVI

### PROJET DE RELOCALISATION DE LA CONDUITE DU PONT BISSON

1 Le projet de relocalisation de la conduite du pont Bisson a été approuvé le 5 août 2013, par la  
2 décision D-2013-121 de la Régie de l'énergie (la « Régie »). Dans celle-ci, la Régie demandait à  
3 Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») de soumettre annuellement, lors du dépôt de  
4 son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

#### **1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET**

5 À la suite de la décision de la Régie en août 2013, Gaz Métro a octroyé les mandats externes  
6 afin de réaliser la planification du projet et procéder à la réalisation des travaux au chantier. Les  
7 demandes de permis requis pour réaliser le projet ont été préparées selon l'échéancier initial,  
8 mais des délais reliés à l'obtention de certaines autorisations ont occasionnés un décalage de la  
9 mobilisation au chantier par les entrepreneurs, du mois de juin à la fin du mois d'août. Ce  
10 décalage a obligé Gaz Métro à reporter la fin des travaux au printemps 2015, considérant les  
11 conditions hivernales. Ce changement n'affecte pas les travaux du ministère des Transports  
12 (MTQ) à venir sur le pont Louis-Bisson. Les travaux du forage directionnel sous la rivière des  
13 Prairies progressent bien et respectent le nouvel échéancier.

#### **2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS**

14 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,  
15 les sommes encourues en date du 30 septembre 2014 et la projection des coûts qui sont requis  
16 pour terminer le projet.

**Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.**

1 La prévision finale totale des coûts projetés est identique au budget initial. Il n'y a pas d'écart  
2 significatif à noter. Par contre, les coûts projetés de main-d'œuvre interne et d'ingénierie sont plus  
3 élevés que prévu, considérant les difficultés rencontrées dans l'obtention de certaines  
4 autorisations.

### **3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ**

5 L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.  
6 Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire (40 ans)	10 344 046 \$	10 344 046 \$

7 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de relocalisation de la**  
8 **conduite du pont Bisson.**